

Règlements | Visiteurs du Camping Pointe-aux-Oies

1. **COUVRE-FEU** : À partir de 23h00 jusqu'à 7h00. Les enfants doivent retourner à leur site dès la tombée de la nuit ou au plus tard 20h30. La salle communautaire ferme au couvre-feu. Le terrain de jeux ferme à 20h30. Les vélos/planches à roulettes sont interdits à partir de 20h30.
2. **VITESSE MAXIMALE + CIRCULATION** : Toutes les personnes qui circulent sur le site doivent respectés la vitesse maximale de 8KM. Les VTT, moto-cross et 4 roues sont interdit sur le site. Les karts de golf sont autorisés pour les saisonniers seulement et toutes les règles de sécurités gouvernementales doivent être respectés.
3. **VISITEURS** : Les visiteurs doivent payer à la réception avant d'accéder au site. Ils doivent laisser leur véhicule dans le stationnement des visiteurs à l'extérieur du terrain et quitter avant 23h00.
4. **INSTALLATION SUR VOTRE SITE** : Maximum 2 voitures par site. Stationnement interdit ailleurs. Aucun lavage de véhicule permis. Ne rien jeter dans les égouts (couches, lingettes, etc.). **Utilisation d'un beigne d'étanchéité conforme obligatoire.**
5. **JEUX D'EAUX ET PISCINE** : Les heures d'ouvertures sont déterminées par la ville et sous sa juridiction.
6. **ANIMAUX** : Doivent être en laisse en tout temps. Ne jamais les laisser seuls. Vous devez ramasser les excréments et les jeter dans les poubelles et non dans les cuves à feu. Vous êtes responsable du comportement/abolements de vos animaux des sanctions progressives jusqu'à expulsion sont en vigueur. Tarif de 5\$ à l'arrivée. Ces derniers sont interdits dans les prêts-à-camper.
7. **DÉCHETS** : Doivent être déposés dans les conteneurs prévus. Interdiction de jeter dans les cuves à feu.
8. **FEUX** : Les feux sont permis selon les directives de la ville de Montmagny. Les feux sont autorisés dans la cuve prévue a cet effet, ne doivent pas être déplacé et doivent toujours être a au moins 10 pieds du terrain voisin. Vous êtes responsable des bris que votre feu peut causer et il est interdit d'utiliser de l'activant comme l'huile ou l'essence. Il doit avoir une personne responsable près du feu en tout temps. Les feux sont autorisés entre 7h et 23h.
9. **TABLES** : Interdiction d'équipements au propane sur les tables de plastique. Demander une table en bois.
10. **AUTRES INTERDICTIONS** : Génératrice, armes, feux d'artifice, drogues, comportements inadéquats, agressifs, violent, grossier, drones, corde-à-linge, fumeur, pétard, défense de creuser, endommager les arbres, etc. Une violation est passible d'expulsion sans remboursement.
11. **WIFI** : Accès limité, non garanti vue la forte demande.
12. **RESPONSABILITÉ** : Le camping n'est pas responsable des accidents, vols, chutes, pannes électrique totale ou partielle ou catastrophe naturelle, etc. Le campeur est responsable de tous dommages causés aux installations du camping et aux autres usagés.
13. **IMPORTANT : Le non-respect des règlements ou une faute grave peut entraîner une expulsion sans remboursement (source : CODE CIVIL)**
14. **PRÊT-À-CAMPER** : ARRIVÉE : À partir de 14h00 DÉPART : Avant 12h00. Aucun départ tardif accepté. Des frais d'une nuit supplémentaire peuvent être facturer passer 12h00.
15. **TERRAIN** : ARRIVÉE : 13H00 et DÉPART : AVANT 12h00 Aucun départ tardif accepté. Des frais d'une nuit supplémentaire peuvent être facturer passer 12h00. Tous équipements doivent être installé avant 23h00. Aucune arrivée sera acceptée passer le couvre-feu.
16. **POLITIQUE DE PAIEMENT**: Le paiement demandé à la réservation est de 50%. Le prix inclut 2 adultes et enfant d'âge mineur. Frais applicables pour personnes additionnelles et visiteurs.
17. **POLITIQUE D'ANNULATION** : Si 8 jours et plus avant la date d'arrivée 50% de votre avance sera retenu en frais ou le séjour peut être reporté UNE SEULE FOIS sans pénalité et DANS LA MÊME SAISON. Si 7 jours et moins avant la date d'arrivé aucun remboursement et aucun report pour départ hâtif également. Vous avez un délai de 24 heures après la date d'arrivée prévue (13h) pour vous enregistrer, sinon le séjour sera annulé sans remboursement. Le Camping Pointe-aux-oies se réserve le droit de relouer un site libre et de modifier ses règlements sans préavis.

2026